

GROUPE OPPORTUNITES
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 880 415,55 euros
Siège social : 66, avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS

951 312 313 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 décembre,
A 15 heures,

Monsieur Mehdi Cornilliet,
Demeurant 19, route de Vaugirard – 92190 Meudon,

Propriétaire de la totalité des 88 041 555 parts sociales de 0,10 euro composant le capital social de la Société
GROUPE OPPORTUNITES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Modification de la dénomination sociale,*
- *Modification corrélative de l'article 3 des statuts,*
- *Transfert du siège social,*
- *Modification corrélative de l'article 4 des statuts,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique décide d'adopter une nouvelle dénomination sociale « 21HumanCapital » à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination de la Société est : 21HumanCapital.

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 66, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris au **19, route de Vaugirard – 92190 Meudon**, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 19, route de Vaugirard – 92190 Meudon ».

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mehdi CORNILLIET
Associé unique

Signé par :

571085E799C0499...